

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/130

12 décembre 1996

(96-5313)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, **PENGHU, KINMEN ET MATSU**

Déclaration de S.E. M. Wang Chih-Kang
Ministre de l'économie
(en qualité d'observateur)

Au nom du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu, je tiens à féliciter Singapour pour l'excellente organisation de cette première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. Je tiens aussi à dire combien nous sommes reconnaissants d'avoir la possibilité de participer à cette importante rencontre.

Bien que le Taipei chinois ne soit pas encore Membre de l'OMC, il est incontestable que c'est d'ores et déjà un élément important du système commercial international. Si la Conférence aboutit à une libéralisation accrue du commerce mondial, il en tirera certainement profit. Nous nous sentons donc obligés d'exprimer nos vues dans l'espoir que cela aidera à parvenir à un consensus sur les questions que la Conférence doit examiner.

A notre avis, la mise en oeuvre complète, dans les délais prescrits, des engagements contractés dans le cadre du Cycle d'Uruguay est une condition fondamentale pour que nous avancions dans l'édification d'un ordre commercial plus libéral. Sans cela, l'équilibre des intérêts, forgé avec soin lors du Cycle d'Uruguay, sera menacé et il sera plus difficile d'élaborer un programme équilibré pour l'après-Cycle d'Uruguay.

Pour cette même raison, les questions en suspens devraient être réglées le plus rapidement possible, en particulier dans le domaine des services financiers et des autres services.

Pour ce qui est du programme incorporé, nous souhaiterions que les négociations ne débutent effectivement qu'après avoir été convenablement préparées. Cette préparation permettrait aux nouveaux venus comme nous de se familiariser avec les questions et de définir leurs positions.

En ce qui concerne la poursuite de la libéralisation, nous sommes favorables à l'accord envisagé sur les technologies de l'information, qui devrait permettre, à notre avis, de libéraliser complètement le marché des produits liés à la technologie de l'information. Une large participation à ce processus serait souhaitable et une certaine flexibilité devrait être laissée aux participants qui rencontrent des difficultés. Nous sommes prêts, quant à nous, à discuter avec nos partenaires commerciaux des questions concernant le champ d'application et le calendrier, et à limiter autant que possible la portée des demandes que nous pourrions formuler pour bénéficier d'une certaine flexibilité.

En ce qui concerne les nouvelles questions, nous estimons qu'elles ne pourront pas être incluses dans le programme de négociations de l'OMC tant qu'il n'y aura pas le consensus voulu. Des groupes de travail peuvent être créés pour rechercher ce consensus et examiner l'importance de ces nouvelles questions pour le commerce en général et leur rapport avec les objectifs de l'OMC. Nous estimons qu'il faudrait, au départ, appliquer des critères plus stricts, afin de ne pas surcharger le programme de travail de l'OMC et de ne pas imposer aux négociateurs une charge superflue.

Il faut noter que les dispositions actuelles des Accords sur l'OMC contiennent déjà des éléments des nouvelles questions. L'AGCS et l'Accord sur les ADPIC, par exemple, laissent la possibilité d'aborder les questions connexes concernant la concurrence. Les Membres pourraient envisager d'entamer les travaux sur la base du consensus qui sous-tend ces dispositions.

Nous sommes venus à Singapour avec l'espoir que les Membres de l'OMC apporteront un soutien plus énergique à notre accession rapide. Cela fait plus de six ans que nous faisons le nécessaire pour accéder à l'OMC. Comme la plupart des Membres s'en souviennent peut-être, le Taipei chinois a présenté sa demande d'accession à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce en janvier 1990 et, en 1995, l'a transformée en une demande d'accession à l'OMC, lorsque celle-ci est entrée en activité.

Pendant ces six années, et même avant, nous avons réformé en profondeur notre régime commercial et nous avons réduit les obstacles au commerce pour assurer à nos partenaires commerciaux un plus large accès à notre marché. Les conditions d'accession que nous avons négociées jusqu'à présent représentent un engagement très substantiel en matière d'accès aux marchés.

- Les droits de douane moyens sur les produits industriels, pondérés en fonction des échanges, seront d'environ 3,5 pour cent et les droits sur les produits agricoles seront ramenés à moins de 11 pour cent en valeur nominale à la fin de la période de mise en oeuvre prévue.
- Lors de notre accession, nous mettrons toutes nos pratiques commerciales en conformité avec les Accords de l'OMC avec, peut-être, une ou deux exceptions, pour lesquelles une période de transition sera négociée.
- La réforme plus importante est la réforme réglementaire visant à réduire le recours à des mesures commerciales pour atteindre des objectifs découlant de la réglementation; en particulier, le régime de licences sera réduit au minimum.
- Nous sommes en train de négocier notre accession à l'Accord sur les marchés publics et nous envisageons d'accéder à l'Accord sur le commerce des aéronefs civils.
- Nous tenons à mentionner tout particulièrement l'engagement que nous avons pris dans le cadre de l'Accord sur le ADPIC et de l'AGCS. Notre régime de protection des droits de propriété intellectuelle va beaucoup plus loin que ce qu'exige l'Accord; notamment en ce qui concerne le contrôle de la frontière.
- Les engagements que nous avons contractés dans le cadre de l'AGCS sont très étendus et portent sur presque toutes les questions intéressant nos partenaires commerciaux.

Je voudrais souligner que l'application complète des conditions d'accession que nous avons négociées fera de notre marché l'un des marchés les plus ouverts à la concurrence. Nous sommes prêts à offrir ces conditions à la communauté internationale, mais nous espérons, en retour, être admis à l'OMC.

Enfin, je saisis cette occasion pour exprimer nos remerciements aux Membres de l'OMC qui ont participé à notre processus d'accession. Je tiens en outre à souligner que, grâce au soutien et à l'assistance de nos partenaires commerciaux, nous avons fait récemment de grands progrès en la matière. C'est cet élan qui, j'en suis convaincu, nous permettra de devenir Membre de l'OMC dans un proche avenir.

Je tiens à remercier une fois encore tous ceux qui nous ont donné cette possibilité très appréciable de transmettre notre message aux Membres de l'OMC.